

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1622 concernant les Ministères

n° 1622

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 décembre 1962

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro
31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité de première mise d'équipement de 25.000 (vingt-cinq mille) Francs Djibouti est accordée à MM. Dabale Ahmed, préposé stagiaire des Postes et Télécommunications et Wahib Issa Ali, secrétaire dactylo au Ministère du Travail, bénéficiaires d'une bourse d'études de la Communauté Economique Européenne pour suivre un stage de perfectionnement professionnel à la Haye. Pendant toute la durée de leur stage (depuis la date de départ, jusqu'à celle de retour dans le Territoire), il Sera versé chaque mois à la famille des intéressés : — les allocations familiales ; — un secours exceptionnel mensuel de 8.000 FD. Les dépenses prévues aux articles 1 et 2 seront imputées sur le Budget Local, chap. 22, art. 3, § 1.